



A propos des branchies des crustacés

Question

Concernant les branchies de crustacés, pourquoi les qualifie-t-on de trichobranchies ?
Merci de votre aide.

Réponse

Bien des biologistes ont toujours aimé (et certains aiment encore) les « gros mots ». Ils sont passés maîtres dans l'art d'observer et de décrire, bien souvent *avant* de s'attacher à *expliquer* (ou de pouvoir...), quand c'est possible ! D'où une accumulation de termes qui peuvent parfois compliquer les choses ou surcharger la mémoire. Cela dit, ces termes sont souvent assez simples à mémoriser puisqu'ils sont généralement basés sur les descriptions opérées et construits à partir de racines grecques ou latines.

L'essentiel est donc de se dire que :

- dans leur écrasante majorité, les crustacés (avec les exemples les plus fréquents : écrevisse et langoustine) disposent de branchies et réalisent une respiration branchiale ;
- à l'observation, ces branchies apparaissent constituées d'une touffe de filaments aux extrémités effilées rappelant l'aspect des « poils ». D'où le terme de trichobranchie (en grec, τριχος = poil, cheveu, toison, barbe...) appliqué aux branchies des crustacés décapodes ;

Reste, ensuite et surtout, à relier cette structure à la réalisation d'une fonction. Ici..., la réalisation d'échanges gazeux respiratoires, en milieu aquatique, et à voir comment il est possible d'appliquer la loi de Fick !